

**AVENANT  
AU CONTRAT DE LOCATION D'EMPLACEMENT PUBLICITAIRE  
N° 13092**

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

**La Commune de Guéret** domiciliée Esplanade François Mitterrand à 23000 Guéret agissant en qualité de propriétaire dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil municipal du 30 mai 2022,

*Ci-après désignée « le Bailleur »*

**ET**

**EXTERION MEDIA**, Société Anonyme à conseil d'administration, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 552 052 698, dont le siège social est situé 3 esplanade du Foncet 92130 Issy-les-Moulineaux, représentée par Ghislaine PICCINATO, agissant en qualité de Chargée de développement du Patrimoine, dûment habilitée aux fins des présentes,

*Ci-après désigné «le Preneur »*

*Ci-après désignées collectivement « les Parties »*

**PREAMBULE**

Les Parties ont signé le 25 février 2015 une convention d'occupation domaniale n° 13092 en vertu de laquelle, la Commune de Guéret loue à EXTERION MEDIA des emplacements publicitaires.

Suite au retrait d'un panneau publicitaire, les Parties ont convenu de modifier le montant du loyer.

IL A ETE ARRETE CE QUI SUIV

**D'un commun accord entre les parties, la convention d'occupation domaniale n° 13092 est modifiée comme suit :**

**Article 3. Montant de la redevance**

A compter du 2 mars 2020, date de la vente de la parcelle ZB 148 située RD4 à Guéret au profit de la SCI Evimo, la convention est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle de :

En chiffres : 16 055 € (hors révision) sur la base de 19 faces publicitaires (soit 845 € par face).

En lettres : seize mille cinquante-cinq euros.

La redevance stipulée ci-dessus s'entend toutes taxes et tous impôts propres au bailleur compris, de quelque nature qu'ils soient. Si le bailleur est assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée, ce loyer s'entend hors taxe. En ce cas, le preneur payera en sus la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur à la date d'exigibilité du loyer.

Toutes les autres clauses et conditions de la convention d'occupation domaniale n° **13092** demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires.

A \_\_\_\_\_ le,

Signature du Bailleur  
Le Maire de Guéret  
Marie-Françoise FOURNIER

Signature du Preneur